

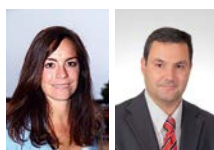


SOMMAIRE

Personnel enseignant : les départs et les engagements	2
Informations pour les classes primaires	3
Informations pour les élèves du C.O.	5
Direction des écoles de Nendaz et Veysonnaz	5
Règlement en matière d'absence .	6
Structures d'accueil pour les enfants.....	7
UAPE : refonte complète du règlement	7
Plan de scolarité 2020-21	8
Horaires des transports scolaires	9
Cycle d'orientation : un grand pas vers la mobilité douce	10
Orientation scolaire et professionnelle.....	10
Bourses d'études : attention aux délais!	11
Une association de parents (APE)... KESAKO?.....	12
Des médiatrices scolaires pour les élèves de 1H à 8H	14
Mises aux normes du centre scolaire de Veysonnaz	15
Le jardin de l'école.....	16



edito



Incontournable en ce début d'année 2020, elle aura occupé l'esprit de toute la population mondiale et chamboulé toutes nos habitudes. D'abord perçue juste comme une alerte provenant d'Extrême-Orient, la maladie à coronavirus 2019 (COVID-19) a finalement parcouru l'ensemble de la planète; une diffusion favorisée par nos modes de voyage et nos moyens de transport rapides. Ce raz de marée nous mène à réapprendre quelques règles d'hygiène fondamentales et à mettre en place de nouvelles consignes de distanciation sociale. Et tout d'un coup, nos agendas se vident, toute notre économie ralentit brusquement, augurant de nouvelles difficultés qu'il faudra résoudre dans un deuxième temps. Même nos écoles, crèches et UAPE ont été fermées durant quelques semaines, assurant uniquement un service minimal de prise en charge pour les enfants dont les parents étaient appelés à être présents à leurs postes de travail, notamment le personnel soignant et celui qui assure un service régulier. Je souhaiterais profiter de ce message pour remercier chaleureusement les enseignants qui ont réussi, dans des délais très courts, à s'organiser et à adapter leurs cours pour garantir un enseignement à distance. Merci également à tous les parents qui, durant plusieurs semaines, se sont transformés en informaticiens et adjoints enseignants : ils ont été un relais pédagogique important. Bien qu'il faudra sans doute quelques années pour tirer un bilan de cette période particulière avec tout le

recul nécessaire, force est de constater la capacité d'adaptation rapide et globale de l'être humain à une nouvelle situation. C'est dans des contextes extraordinaires que parfois émerge le meilleur de notre créativité. S'il y a quelque chose à conserver de cette situation, que cette expérience en fasse partie.

Il s'agit maintenant d'organiser au mieux la prochaine rentrée scolaire pour que nos chers élèves retrouvent une normalité pédagogique, tout en garantissant les règles d'hygiène indispensables, devenues de nouvelles habitudes, afin de garder la propagation du virus sous contrôle. Au gré de l'évolution contextuelle, il s'agira encore de rester vigilant et de faire preuve de souplesse. En parcourant ce Veysonnaz Infos, vous découvrirez donc l'organisation des classes pour l'année scolaire 2020-21, selon nos connaissances actuelles. Celle-ci pourra évoluer en fonction de la progression de la pandémie. Vous y trouverez également quelques informations concernant la toute nouvelle association de parents d'élèves de Nendaz-Veysonnaz, qui après une année d'activité est déjà très active et porteuse de beaux projets.

Je vous souhaite donc beaucoup de plaisir à la lecture de ce Veysonnaz Infos riche et varié, et vous adresse, au nom du Conseil Communal, une excellente fin d'été et une rentrée scolaire réussie.

Jasmine Ramondt-Fragnière,
conseillère communale et
présidente de la commission scolaire,

Olivier Crettenand, conseiller communal et
président de la commission scolaire ■



personnel enseignant: les départs et les engagements

par Marie-Cathy Constantin, directrice adjointe des écoles

Cette rentrée scolaire marque le départ de 6 enseignants et l'engagement de 5 nouveaux enseignants.

Les départs

Caroline Bourban, Danièle Fournier, Véronique Hugo et Manu Charbonnet ont quitté leur salle de classe pour la dernière fois en juin dernier pour une retraite bien méritée *(voir encadré)*.

Après 13 ans d'enseignement au cycle d'orientation et une année sabbatique pour raison de formation, Mireille Fournier a choisi de nous quitter pour terminer son master en droit et s'envoler vers d'autres horizons professionnels.

Lucie Vergère quitte, pour sa part, l'école d'Aproz pour enseigner, dès la rentrée, à Vétroz, son village d'origine.

Les Conseils communaux, les commissions scolaires de Nendaz et Veysonnaz ainsi que la direction des écoles les remercient vivement pour leur fidélité, leur engagement, leur motivation et leur professionnalisme.



Les engagements

Pour compléter l'équipe pédagogique et sur proposition de la direction des écoles, le Conseil communal a procédé aux désignations suivantes :

En qualité d'enseignant primaire :



Cynthia Meunier © DR



Amélie Pignat © DR



Elisabeth Maillard © DR

En qualité d'enseignant au Cycle d'orientation :



Petra Stupnova © DR



Wilson Zenhäusern © DR

Les Conseils communaux, les commissions scolaires de Nendaz et Veysonnaz ainsi que la direction des écoles leur témoignent leur confiance et les remercient par avance pour leur implication dans l'instruction et l'éducation de la jeunesse de nos deux communes.



Quelques questions aux enseignants retraités depuis cette rentrée

Leur parcours professionnel ?

- Caroline Bourban : elle a commencé à enseigner à Ayent en 1982. Depuis les années 90, elle assure plusieurs heures d'enseignement dans les différents centres de la commune, principalement en 7H et 8H.
- Danièle Fournier : elle a 41 ans d'enseignement à Nendaz au compteur, et plus précisément dans les classes que l'on appelait encore alors « enfantines » (1H-2H) à Haute-Nendaz.
- Manu Charbonnet : après deux ans dans des classes lausannoises, il a passé 31 ans au centre scolaire de la Biolette, puis 7 ans à Haute-Nendaz, toujours avec des élèves de 7H-8H.
- Véronique Hugo : elle aussi a fait sa première expérience professionnelle à Lausanne, avant de rejoindre Nendaz en 1983, tout d'abord à Haute-Nendaz, avant de faire le tour de toutes les écoles de la commune au fil des ans, toujours en 1H-2H.

Ce qui va vous manquer ?

- Caroline Bourban : l'ambiance, autant dans la salle de classe que dans la salle des maîtres.
- Danièle Fournier : les enfants, les poésies et les rondes.
- Manu Charbonnet : les vacances scolaires.
- Véronique Hugo : les enfants.

Vos projets pour la retraite ?

- Caroline Bourban : vivre à son rythme sans avoir à courir.
- Danièle Fournier : les balades, m'occuper de mon mari, de mon chat et de mes poules.
- Manu Charbonnet : prendre soin de ma femme.
- Véronique Hugo : voyager même s'il va falloir, au vu de la situation, attendre encore un peu.



De gauche à droite : Véronique Hugo, Caroline Bourban, Manu Charbonnet et Danièle Fournier. © Sonia Déléze

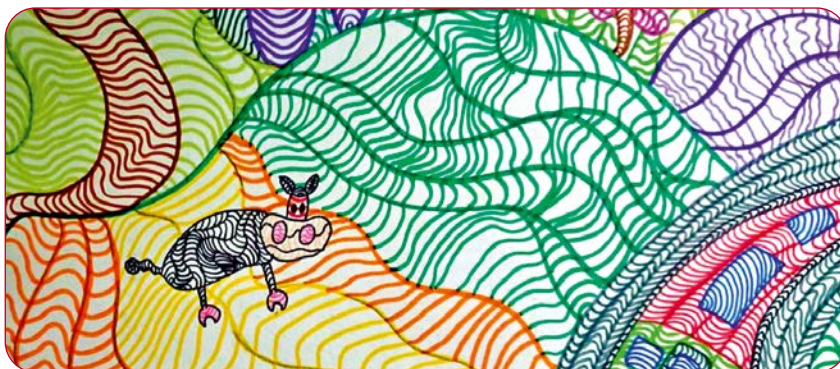
Nous leur souhaitons de profiter pleinement de leur retraite et de réaliser quelques rêves remis au lendemain par les aléas de la vie professionnelle.

informations pour les classes primaires

par Marie-Cathy Constantin, directrice adjointe des écoles

Numéros de téléphone des centres scolaires

- Aproz : 027 289 58 06
- Baar : 027 289 58 07
- Basse-Nendaz : 027 289 58 08
- Haute-Nendaz : 027 289 58 09
- La Cure à Haute-Nendaz : 027 289 58 10
- Veysonnaz : 027 207 18 30



Horaires des classes

Nous vous prions d'être attentifs aux horaires des classes ainsi qu'aux jours de congé présentés ci-dessous, des modifications ayant été opérées par rapport aux horaires et jours de présence en classe de l'année scolaire précédente.

• Pour les élèves de 1H à 8H scolarisés à...

	APROZ	HAUTE-NENDAZ	BASSE-NENDAZ	BAAR	VEYSONNAZ
MATIN					
Sonnerie	8 h 10	8 h 20	8 h 00	8 h 25	8 h 10
Début des cours	8 h 15	8 h 25	8 h 05	8 h 30	8 h 15
Récréation	9 h 45	9 h 55	9 h 35	10 h 00	9 h 45
Fin des cours	11 h 35	11 h 45	11 h 25	11 h 50	11 h 35
APRÈS-MIDI					
Sonnerie	13 h 25	13 h 35	13 h 15	13 h 35	13 h 25
Début des cours	13 h 30	13 h 40	13 h 20	13 h 40	13 h 30
Récréation	15 h 00	15 h 10	14 h 50	15 h 10	15 h 00
Fin des cours	16 h 05	16 h 15	15 h 55	16 h 15	16 h 05

Jours de congé Les **1H** ont congé les après-midis du lundi, mardi, jeudi et vendredi ainsi que le mercredi toute la journée.
Les **2H** ont congé le lundi matin et le mercredi toute la journée.
Les **3H – 4H** ont congé le mercredi toute la journée.
Les **5H – 6H – 7H – 8H** ont congé le mercredi après-midi.

Les enseignants

Les enseignants titulaires sont indiqués en caractère rouge.

Bâtiment de la Cure

à Haute-Nendaz

- 1H-2H: **Elisabeth Maillard** et à déterminer
- 1H-2H: **Mélanie Bornet** et à déterminer

École de Haute-Nendaz

- 3H: **Anne Lang**
- 4H: **Murielle Délèze** et Amélie Pignat
- 5H: **Fabrice Fournier** et Fabienne Lathion
- 6H: **Julien Fragnière**
- 7H: **Kémya Freysinger** et Paola Nogueira
- 8H: **Fabienne Lathion** et Fabrice Fournier
- Cours AC&M: Céline Guntern
- Cours d'appui pédagogique intégré: Denise Fournier et Stéphanie Carruzzo Dessimoz
- Cours d'appui pédagogique renforcé: Kyra Jordan
- Soutien pour les élèves allophones: Stéphanie Carruzzo Dessimoz
- Études dirigées: Kémya Freysinger

École de la Biolette

à Basse-Nendaz

- 1H-2H: **Cynthia Meunier**
- 1H-2H: **Patricia Délèze** et Amélie Pignat
- 3H: **Marie-Antoinette Glassey**
- 4H: **Lauriane Demierre** et Amélie Pignat
- 5H: **Mélanie Theytaz**, Paola Nogueira et Lionel Dumoulin

- 6H: **Svetlana Zelenovic Bijelic** et Evelyne Fragnière
- 7H: **Lionel Dumoulin** et Mélanie Theytaz
- 8H: **Annick Rosales de la Rosa** et Oriana Joly
- 8H: **Oriana Joly** et Annick Rosales de la Rosa
- Cours AC&M: Laureline Hache
- Cours d'appui pédagogique intégré: Stéphanie Carruzzo Dessimoz et Céline Darioli
- Cours d'appui pédagogique renforcé: Joana Bernardo et Marie Barbezat
- Soutien pour les élèves allophones: Stéphanie Carruzzo Dessimoz et Céline Darioli
- Études dirigées: Mélanie Theytaz

École d'Aproz

- 1H-2H: **Christelle Maytain** et Amélie Pignat
- 1H-2H: **Emmanuelle Corbaz** et Valentine Bouille
- 3H: **Marie-Françoise Pitteloud** et Anne Clerc
- 4H: **Jean-Denis Lathion**
- 5H: **Bastien Aymon**
- 6H: **Alain Bornet**
- 7H-8H: **Marie-Cécile Praz**, Fanny Délèze et Kémya Freysinger
- Cours AC&M: Laureline Hache et Christelle Maytain
- Cours d'appui pédagogique intégré: Céline Darioli
- Soutien pour les élèves allophones: Céline Darioli
- Études dirigées: Christelle Maytain

École de Baar

- 1H-2H: **Delphine Bonvin** et Joëlle Fournier
- 3H-4H: **Morgane Fournier** et Valentine Bouille
- Cours d'appui pédagogique intégré: Céline Darioli
- Soutien pour les élèves allophones: Céline Darioli
- Cours AC&M: Ingrid Hoche pied

École de Veysonnaz

- 1H-2H: **Nathalie Bex Fragnière** et Laura Fournier
- 3H-4H: **Janine Délèze** et Ingrid Hoche pied (AC&M)
- 5H-6H: **Karyn Fournier** et Aude Fragnière
- 7H-8H: **Jérôme Fournier**, Maryline Praz, Laura Fournier et Céline Guntern
- Cours AC&M: Céline Guntern
- Cours d'appui pédagogique intégré: Maryline Praz
- Cours d'appui pédagogique renforcé: Barbara Luisier Meilland
- Études dirigées: Aude Fragnière

Éthique et culture religieuse

Dans les classes de 2H à 8H, les cours d'éthique et culture religieuse sont assurés par :

- Joëlle Bornet
- Nadia Fendrych
- Martin Fendrych
- Jean-Philippe Glassey
- Anne-Lyse Métrailler
- Zuzanna Michaud
- Monique Palazzo
- Félicien Roux

informations pour les élèves du cycle d'orientation

par Pierre-Michel Bagnoud, directeur des écoles

Numéro de téléphone du cycle d'orientation à Basse-Nendaz

- 027 289 58 02

Horaire des classes

- Matin : 7 h 53 à 11 h 26
- Après-midi : 13 h 50 à 16 h 20

Professeurs titulaires

- 9C01 : Romain Délèze
- 9C02 : Elodie Bagnoud

- 9C03 : Caroline Lathion
- 10C01 : Elodie Praz
- 10C02 : Sébastien Verstrepen
- 10C03 : Vinciane Glassey
- 11C01 : Jacques Broccard
- 11C02 : Vincent Bollin
- 11C03 : Michel Wicki

Professeurs

- Annabelle Crettenand
- Aurélie Fournier
- Erica Borloz
- Manu Praz

- Muriel Porcellana
- Petra Stupnova
- Stéphanie Freville-Thouilly
- Valérie Romailier
- Wilson Zenhäusern
- Yvan Fournier

Enseignantes spécialisées

- Denise Le Corre-Fournier
- Maryline Praz

direction des écoles de Nendaz et Veysonnaz

par Marie-Cathy Constantin, directrice adjointe des écoles

Directeur

Pierre-Michel Bagnoud
079 515 15 10

Adjointe pour le cycle d'orientation

Caroline Lathion
078 686 05 54

Adjoints pour les classes primaires

Marie-Cathy Constantin
079 779 58 42

Jérôme Fournier
078 751 52 50

Secrétariat

Anne-Marie Arona
027 289 58 02
079 505 24 70
anne-marie.arona@nendaz.org

Orientation scolaire

Isabelle Dettwiler-Lorétan
027 607 28 00 (mardi)
isabelle.dettwiler@admin.vs.ch



Appel aux remplaçants

Chaque année, pour des raisons de maladie, de service militaire ou autre, des enseignants doivent être remplacés. Les personnes intéressées par des remplacements sont invitées à s'inscrire sur la base de données ISM de l'État du Valais à l'adresse : <https://ism.vs.ch/>.

Patrouilleurs

Véritables anges gardiens de nos enfants, les patrouilleurs scolaires rendent de précieux services à notre commune. Leur vigilance garantit la sécurité des plus jeunes lorsqu'ils traversent des routes à fort trafic. Les patrouilleurs scolaires, totalement bénévoles, méritent notre gratitude. Ils consacrent du temps à cette mission et ils n'attendent rien en retour. L'occasion était trop belle de leur dire ici un grand merci pour leur dévouement sans faille.

règlement en matière d'absence

par Marie-Cathy Constantin, directrice adjointe des écoles

Le point sur les périodes durant lesquels aucun congé ne pourra être accordé et sur le règlement valaisan concernant les congés durant la scolarité obligatoire.

Le service de l'enseignement veut permettre à nos enfants de commencer et de finir ensemble chaque période scolaire ; c'est pourquoi nous éviterons scrupuleusement toute anticipation ou prolongation des vacances prévues dans le plan de scolarité, vacances qui sont par ailleurs suffisamment longues pour

que chaque famille puisse y trouver le temps nécessaire au voyage. **Une exception cette année : le mercredi 23 décembre doit permettre à chaque famille le regroupement familial pour Noël.**

D'autre part, les mois de décembre et de juin sont des périodes impor-

tantes pour l'évaluation des apprentissages scolaires. La Direction des écoles a donc défini des espaces « temps » pendant lesquels **AUCUN CONGÉ** ne sera accordé : **il s'agit de la période allant du 30 novembre au 22 décembre 2020 au soir et du 25 mai au 18 juin 2021.**

Ce que dit la loi

SECTION 3 : DISPENSES, CONGÉS ET ABSENCES

Art. 9 Fréquentation des cours

1. La fréquentation de l'école et de tous les cours prévus au programme est obligatoire.
2. Les élèves peuvent en outre exceptionnellement être dispensés de certains cours obligatoires. Sur demande des parents et après préavis de la commission scolaire ou de la direction d'école, le Service compétent du département accorde les dispenses et fixe les conditions.

Art. 10 Congés

1. Des congés individuels peuvent être accordés **pour des motifs fondés** :
 - a) par le titulaire pour une durée d'une demi-journée ;
 - b) par la commission scolaire, respectivement par la direction d'école jusqu'à neuf demi-journées de classe effective ;
 - c) par l'inspecteur, dès dix demi-journées de classe effective à une année scolaire ;
 - d) par le département au-delà d'une année scolaire.
2. **Les demandes écrites sont adressées par les parents, dans un délai raisonnable, à la direction des écoles.** Le préavis du maître ou du titulaire est requis. Celui-ci est informé des décisions qui ont été prises.
3. Les parents sont responsables des congés qu'ils requièrent et assument la responsabilité du suivi des programmes.
4. Les dispositions concernant l'octroi de congés aux élèves exerçant des activités sportives ou artistiques sont réservées.

Art. 11 Absences

1. En cas d'absence imprévue, les parents avertissent au plus tôt la direction selon les procédures définies par l'établissement. Un certificat médical peut être exigé par la direction d'école si l'absence due à la maladie ou à un accident est supérieure à trois jours. D'autres pièces peuvent être exigées lors d'absences dues à d'autres motifs.
2. Les enseignants signalent au plus tôt à la direction d'école toute absence constatée dans leur cours.
3. Toute absence injustifiée est passible de sanction.

Cette décision repose sur les considérants suivants :

- l'école est obligatoire de la 1H à la 11CO ;
- les plans de scolarité annuels sont connus à l'avance et permettent une planification des vacances en famille hors des jours d'école ;
- les mois de décembre et juin sont synonymes d'évaluations de fin de semestre et d'exams cantonaux ;
- la dernière semaine d'école est réservée aux corrections des dernières épreuves, aux obligations administratives, au rangement et aux activités particulières permettant aux élèves de vivre des moments plus conviviaux.

Toutes les demandes de congé exceptionnelles, pour de justes motifs, de plus d'une demi-journée, doivent être adressées à la direction des écoles par courrier postal ou par mail le plus tôt possible.

La question des dispenses, congés et absences implique un certain nombre d'obligations de la part des élèves, mais aussi de leurs parents (*voir encadré*). En Valais, le « Règlement concernant les congés et les mesures disciplinaires applicables dans les limites de la scolarité obligatoire » fait foi.



structures d'accueil pour les enfants

par Marie-Cathy Constantin, directrice adjointe des écoles

L'UAPE Le Nend'Jardin de Nendaz compte trois structures d'accueil pour les écoliers de 1H à 8H à Aproz, Basse-Nendaz et Haute-Nendaz, ouvertes de 6h30 à 18h30. Les élèves du cycle d'orientation sont accueillis à la cantine du CO qui est une structure indépendante.



Pour tous renseignements complémentaires et/ou inscriptions :

- nathalie.baumgartner@nendaz.org
- 027 289 58 20 (ne pas appeler entre 12h et 14h)
- www.nendaz.org/uape



L'UAPE la Bricoline de Veyonnaz accueille les enfants scolarisés de 6h45 à 18h45 durant toute l'année scolaire.

Pour tous renseignements complémentaires et/ou inscriptions :

- labricoline@netplus.ch
- 027 565 94 64
- <http://www.veyonnaz.org/vie-sociale/structures-accueil/creche-et-uape-la-bricoline>

UAPE : refonte complète du règlement

L'Unité d'accueil pour les écoliers de Nendaz (UAPE), Le Nend'Jardin, a révisé de nombreux articles de son règlement. Elles sont mises en application dès ce mois d'août.

Depuis sa création dans les années 2000, le règlement de l'UAPE n'avait connu que des réajustements mineurs. Or, depuis, la situation a beaucoup évolué :

- À son ouverture, une dizaine d'enfants y étaient inscrits alors qu'aujourd'hui près de la moitié des élèves s'y rendent au moins une fois dans la semaine.
- Le Nend'Jardin ne comptait que la structure de Haute-Nendaz, alors qu'aujourd'hui l'offre s'est étendue à Aproz et Basse-Nendaz.

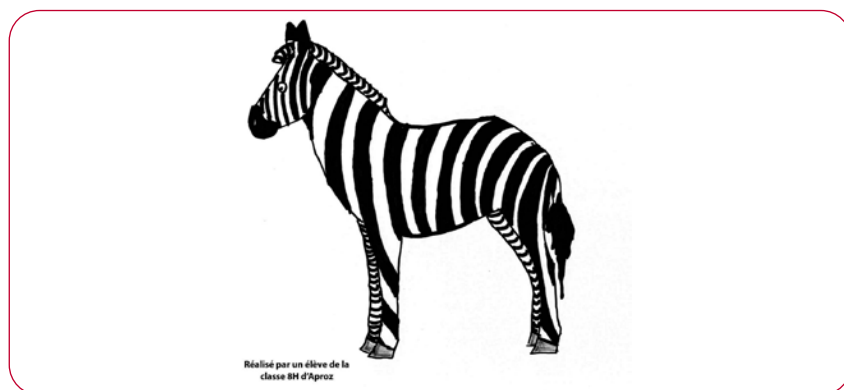


Les modifications

Au vu de l'augmentation constante des prises en charge, et après analyse des règlements d'autres structures similaires du Valais central, l'UAPE de Nendaz a procédé à la refonte de son règlement. En filigrane, deux objectifs : pouvoir continuer de garantir des places aux parents en ayant besoin et améliorer son organisation. Les changements suivants sont en particulier à noter :

- Les parents doivent tous les deux être au bénéfice d'une activité rémunérée ou en formation.
- Le dossier d'inscription doit désormais comprendre, en plus du formulaire de demande d'inscription, une attestation de l'employeur indiquant que les parents travaillent, le pourcentage d'activité et les jours concernés (ou attestant d'horaires irréguliers), ainsi qu'une copie de la dernière taxation fiscale.
- À la réception de tous ces documents, un contrat de placement en bonne et due forme est élaboré entre les parents et l'UAPE.
- Des heures d'arrivée et de départ pour déposer et venir chercher les enfants sont communiquées aux parents et doivent être respectées.
- Le contrat de fréquentation peut être modifié deux fois au maximum au cours de l'année.

Les horaires d'ouverture ainsi que les tarifs restent inchangés.



plan de scolarité 2020-2021

par la commission scolaire

2020

	AOÛT					SEPTEMBRE					OCTOBRE				
Lu			3	10	17										
Ma			4	11	18										
Me			5	12	19										
Je			6	13	20										
Ve			7	14	21										
Sa	1	8	15	22	29	5	12	19	26		3	10	17	24	31
Di	2	9	16	23	30	6	13	20	27		4	11	18	25	

	NOVEMBRE					DÉCEMBRE				
Lu			2	9	16					
Ma			3	10	17					
Me			4	11	18					
Je			5	12	19					
Ve			6	13	20					
Sa			7	14	21					
Di	1	8	15	22	29	1	8	15	22	29

Dates en gras : samedis, dimanches et jours fériés

 Jours fériés

 Journées école

 Demi-journées école

2021

	JANVIER					FÉVRIER					MARS				
Lu			4	11	18										
Ma			5	12	19										
Me			6	13	20										
Je			7	14	21										
Ve			1	8	15										
Sa			2	9	16										
Di			3	10	17										

	AVRIL					MAI					JUIN				
Lu				5	12										
Ma				6	13										
Me				7	14										
Je				1	8										
Ve				2	9										
Sa				3	10										
Di				4	11										

Nombre total de jours effectifs durant l'année scolaire : 166.5

horaires des transports scolaires

Primaires

	DÉPART MATIN		RETOUR MIDI		DÉPART APRÈS-MIDI		RETOUR APRÈS-MIDI	
VEYSONNAZ								
Veysonnaz station	0755		1155		1310		1625	
Clèbes	0800		1150		1315		1620	
Veysonnaz village	0805		1145		1320		1615	

Cycle d'orientation

	DÉPART MATIN		RETOUR MIDI		DÉPART APRÈS-MIDI		RETOUR APRÈS-MIDI	
HAUTE-NENDAZ - BASSE-NENDAZ								
Nendaz-Station		0725	1156			1330	1649	
Haute-Nendaz		0732	1151			1334	1644	
Sornard		0734	1149			1338	1642	
Saclentse	0737		1145		1313		1638	
Basse-Nendaz	0744	0744	1139		1321	1345	1632	
LES CONDÉMINES - BASSE-NENDAZ								
Les Condémines		0730	1153		1310		1655	
Moudonne		0735	1144		1334		1638	
Basse-Nendaz		0746	1135		1343		1630	
BAAR - BASSE-NENDAZ								
Baar		0736	1139		1330		1638	
Brignon		0741	1136		1335		1635	
Beuson		0745	1134		1338		1633	
Basse-Nendaz		0748	1131		1341		1630	
BIEUDRON - APROZ - BASSE-NENDAZ								
Bieudron		0710	1210		1305		1705	
Aproz		0722	1200		1320		1652	
Fey		0731	1138		1331		1638	
Basse-Nendaz		0740	1130		1340		1630	
VEYSONNAZ STATION - CLÈBES - VEYSONNAZ - BASSE-NENDAZ								
Veysonnaz station		0725	1155		1310		1655	
Clèbes		0730	1150		1315		1650	
Veysonnaz		0735	1145		1320		1645	
Basse-Nendaz		0745	1135		1330		1635	

Les horaires peuvent varier de quelques minutes en fonction des conditions météorologiques et/ou de la circulation. De plus, les enfants devraient être à l'arrêt de bus deux minutes avant les horaires mentionnés.

cycle d'orientation : un grand pas vers la mobilité douce

par Pierre-Michel Bagnoud, directeur des écoles

La Commune de Nendaz, en collaboration avec CarPostal, a décidé d'offrir de nouvelles opportunités de déplacement à tous les élèves du cycle d'orientation.

Dès la rentrée, chaque élève recevra un abonnement annuel valable pour toutes les courses postales à l'intérieur du territoire communal.

Plus besoin désormais de « parents taxi » pour les loisirs de notre jeunesse adolescente.



orientation scolaire et professionnelle (OSP)

par Isabelle Dettwiler Lorétan, permanence OSP du cycle d'orientation de Basse-Nendaz

Cette année scolaire 2019-2020 restera peut-être dans les mémoires comme celle de la découverte de la capacité extraordinaire de progression dans le numérique au niveau de tous les acteurs, notamment au cycle d'orientation (CO).

Ici au CO de Nendaz, chacun-e a contribué à faire de cette année un temps profitable dans la mesure du possible. Les élèves et leur famille ont pu bénéficier d'un accompagnement de qualité que ce soit à distance ou en présence. Pour les élèves de 11CO et leur orientation, grâce aux suivis intensifs effectués, selon notre habitude, durant le 1^{er} semestre et jusqu'à la préparation des inscriptions aux écoles subséquentes début mars, la majorité des solutions choisies ont pu se réaliser comme prévu.

Il manquera tout de même, du point de vue du processus d'orientation, les actions ponctuelles hors murs qui nourrissent par petites touches régulières et concrètes la maturation du choix, telles que la participation au passeport info ou les stages en entreprises et les visites d'écoles du secondaire II qui ont dû être annulés sur la fin du semestre. Par chance, la visite du salon des métiers à Martigny a pu être réalisée notamment

pour les élèves de 9 et 10CO et nous devons être particulièrement attentifs à la rentrée à les soutenir dans l'exploitation des expériences et informations récoltées puisque cela n'a pas pu être fait en classe ce printemps.

Cette situation extraordinaire confirme aussi le fait que les jeunes des 3 années du secondaire I ont un potentiel d'action et d'autonomie supérieur à ce que nous imaginions. Comment mieux stimuler ce potentiel dès le début du CO et très régulièrement, afin de faciliter à la fin de la scolarité obligatoire, la transition 1 (T1) qui reste la première occasion donnée dans la vie de nos jeunes et de leur famille de choisir sans obligation une voie de formation, une première étape en direction d'une carrière professionnelle. Être prêt pour cette transition, tel est le but que devraient poursuivre les jeunes qui entrent au CO. Cela veut dire développer les compétences scolaires nécessaires aux formations, mais aussi

et surtout les compétences personnelles et d'actions concrètes demandées par les milieux professionnels ensuite.

Il est peut-être temps de mettre au diapason les différentes étapes scolaires mises en place pour préparer les enfants à devenir des professionnels en phase avec leur époque. Temps de résoudre certaines incohérences telles que par exemple l'âge légal requis autorisant un stage découverte ou une entrée en apprentissage qui n'a pas été corrigé en même temps que l'âge du début de l'école obligatoire lorsqu'il a reculé d'un an. La conséquence est visible, la motivation naturelle en 9CO à partir à la découverte du monde et des activités professionnelles existantes est bridée au lieu d'être intensément soutenue et encouragée. La contrainte nécessaire plus tard sera toujours moins efficace que l'accompagnement précoce coordonné entre famille-école-milieu professionnel.

Choix des élèves libérés de la scolarité à notre connaissance

Parmi les 54 élèves en fin de scolarité obligatoire, 4 élèves ont décidé de poursuivre leur scolarité au CO et 1 élève opte pour une 11CO en immersion dans le Haut-Valais

25 élèves sont inscrits dans les filières scolaires post-obligatoires suivantes :

- 8 élèves : Collège, voie directe vers les universités
- 7 élèves : École de culture générale (ECG) options de maturité spécialisée Santé, Social, Enseignement
- 10 élèves : École pré-professionnelle (EPP) bases scolaires, suite du processus d'insertion ou d'étude

9 élèves choisissent une formation en école de métier (semestres en école, semestres en stages longs)

- 1 élève : École de commerce (EC),
- 6 élèves : École des métiers (EMVs- EPTM école professionnelle technique et des métiers)
- 2 élèves : École professionnelle artisanat et service communautaire (EPASC)

15 élèves préfèrent un apprentissage dual (principalement chez un patron ; CFC 3 ou 4 ans)

Domaines choisis :

- Alimentation
- Commerce
- Santé
- Mécanique
- Hôtellerie
- Transport
- Construction

Notons que 14 élèves sont partis au collège à la fin de la 10CO.

Que ces premiers projets les portent vers des carrières professionnelles épanouissantes.

www.vs.ch/orientation - www.orientation.ch

bourses d'études : attention aux délais !

Des bourses d'études et des prêts d'honneur sont accordés par le Canton et, en complément, par la Fondation Pestalozzi, aux jeunes dont les parents n'ont pas les moyens de financer leur formation. Voici les conditions à remplir et les démarches à effectuer.

Au niveau cantonal

L'État du Valais alloue des allocations, sous forme de bourses ou de prêts d'honneur, pour les frais de formation et d'entretien occasionnés par la préparation à la formation, à la formation elle-même et au perfectionnement. Une aide peut également être accordée pour des recyclages professionnels. Le financement d'une formation incombe en premier lieu aux parents, subsidiairement aux autres responsables légaux et au requérant. Dans la mesure où les possibilités financières des personnes précitées sont insuffisantes, une demande de bourse est conseillée.

Formulaire de demande et brochure d'informations peuvent être téléchargés sur le site Internet du Canton du Valais : www.vs.ch/bourses. Depuis juillet 2020, il est également possible d'effectuer sa demande directement en ligne via un guichet virtuel.

Les personnes qui auraient besoin d'un appui pour remplir ces documents peuvent contacter le Centre médico-social du Vallon de la Printse au 027 289 57 14.

Délai pour la présentation des demandes :

- Jusqu'au 30 novembre pour les personnes commençant leur formation en automne ;
- Jusqu'au 31 mars pour les personnes commençant leur formation au printemps.

Complément de bourses par la Fondation Pestalozzi

La fondation Pestalozzi vient en aide aux jeunes âgés de moins de 35 ans qui habitent les régions montagneuses ou reculées en Suisse. Elle apporte un soutien financier sous forme de bourse ou de prêt sans intérêt. Si une demande de bourse cantonale a été faite, la bourse Pestalozzi peut être demandée en complément.

Une bourse Pestalozzi est en général accordée pour les formations de base à la fin de la scolarité obligatoire, au degré secondaire II (gymnases, écoles de culture générale, 10^e année d'école, préparation à la maturité professionnelle), pour les formations initiales (premier cursus de formation professionnelle) et pour les formations de master du troisième cycle d'études.

La fondation Pestalozzi cofinance les formations qui sont reconnues par la Confédération. La formation doit être à plein temps, d'une durée d'un an minimum, réalisée dans le cadre d'une institution publique d'enseignement ou d'un apprentissage commercial.

Les formations effectuées en cours d'emploi, les années d'échange à l'étranger, les cours à distance et les cours de préparation aux examens ne sont pas financés par la Fondation Pestalozzi.

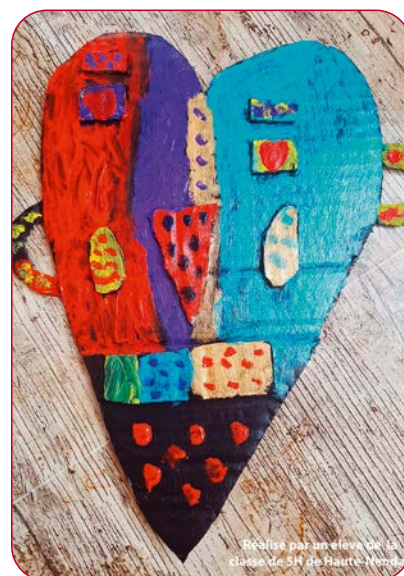
Des prêts peuvent être accordés pour des perfectionnements basés sur une formation initiale comme la préparation à des maîtrises ou examens professionnels, des cursus visant des écoles supérieures. Dans ce cas de figure, un contrat, qui contient les conditions d'octroi et du rembourse-

ment du prêt ainsi que la durée du contrat, est établi.

Si vous souhaitez faire une demande de bourse Pestalozzi ou tout simplement vous informer davantage, prenez contact avec Valérie Guanella, assistante sociale auprès du Centre médico-social du Vallon de la Printse au 027 289 57 14 ou à valerie.guanella-blecich@nendaz.org.

Prochains délais pour la présentation des demandes :

- 25 août 2020
- 7 octobre 2020
- 29 janvier 2021
- 8 avril 2021



une association de parents (APE)... KESAKO ?

par l'association des parents d'élèves Nendaz-Veysonnaz (APENV)

C'est une association ouverte à tous les parents d'enfants scolarisés sur la commune dont le but est de développer une structure dans laquelle chaque parent et enfant est acteur de la vie à l'école.

Cette association est constituée d'un comité de parents bénévoles qui donnent de leur temps et de leur énergie pour organiser différents ateliers et conférences. La voix consultative dont l'APENV bénéficie au sein de la commission scolaire nous permet aussi d'être un relais entre les parents et les autorités afin de développer une collaboration constructive.

Temps forts de l'année 2020

• Création du logo de l'APENV

Les élèves de 10^e ont pu découvrir le métier de graphiste avec Pierre Charbonnet. Grâce à l'aide de leurs enseignantes, ils ont ensuite laissé libre cours à leur imagination pour nous créer un magnifique logo. Le résultat de leur travail peut être admiré dans les agendas scolaires.

• Conférence sur la dyslexie

Une conférence sur la dyslexie était prévue durant le mois de mai, par la présidente de l'association Suisse Romande de parents d'enfants dyslexiques en collaboration avec la direction des écoles, à l'intention des parents et des enseignants. En raison du Covid-19, elle a dû être reportée. Une nouvelle date sera proposée durant l'année scolaire 2020-2021. L'association de parents a pour projet d'organiser plusieurs conférences sur divers thèmes comme par exemple les enfants HP, TDHA, le harcèlement, les écrans, etc.

• Covid-19

L'association a soutenu les membres en leur transmettant des liens internet, des activités, des sites pédagogiques durant le confinement. Le comité a répondu aux mails et soutenu les parents qui en ont fait la demande.

• La quinzaine des associations

Dans le courant de l'automne, plusieurs activités (nettoyage du bisse et son histoire, après-midis contes, distribution de pommes lors des récréations) seront organisées pour vos enfants par l'APE. De nouvelles activités, lors de la quinzaine, seront proposées les années suivantes.

• T'as où le respect ?

Du 13 au 18 novembre, les élèves de 7^e, 8^e et 9^e pourront participer à des ateliers avec un animateur-comédien sur le thème du respect de manière interactive. Le 18 novembre, une soirée réflexion pour les parents aura lieu avec Jean-Marc Richard à la Biolette. Le comédien-animateur

fera une synthèse des réflexions et échanges des journées passées avec vos enfants. Cet atelier est organisé en collaboration avec la Fédération Romande des Associations de Parents d'Élèves du Valais (FRAPEVs).

Comment nous aider ?

En devenant membre ! Grâce à une cotisation de 30 francs par année et par famille, vous nous permettez d'organiser des ateliers, des conférences, des rencontres pour vous et vos enfants. Être membre vous permet de bénéficier des conférences et activités gratuitement ou à frais réduits, de recevoir les informations concernant la vie de l'APE par mail, de participer à des rencontres-échanges entre parents et d'être invités à l'assemblée générale.

Pour plus d'informations ou pour adhérer à notre association, vous pouvez écrire à www.apenv@outlook.com

Les questions à la Direction des écoles

Lors des différentes soirées d'informations offertes aux parents par l'association, une boîte à idées a été proposée. Nous tenions à vous remercier pour vos idées, échanges, questionnements. L'APENV a posé vos questions les plus récurrentes à Pierre-Michel Bagnoud, directeur des écoles de Nendaz et Veysonnaz.

Je suis inquiet car mon enfant a beaucoup de devoirs et cela amène des tensions à la maison.

La direction des écoles a mené durant l'année scolaire écoulée une vaste enquête auprès des enseignants et des élèves pour répertorier les pratiques et les avis sur les tâches à domicile, point de rencontre privilégié, mais aussi parfois point de friction entre l'école et la famille. L'objectif est de définir une stratégie commune qui permette :

- d'améliorer l'efficacité des devoirs et des leçons,
- de tenir compte des différences entre les enfants,
- de mieux montrer à la maison ce qui se passe en classe,
- d'encourager l'autonomie et la motivation des enfants,
- de pacifier autant que possible ce temps de travail à la maison.

Ce travail de réflexion n'a pas été interrompu par la crise sanitaire du printemps, bien au contraire. L'école à la maison a permis de développer dans une large mesure la variété, la créativité et l'originalité des tâches proposées. Elle a aussi laissé du temps aux parents pour observer la manière de travailler de leurs enfants. L'après-Covid-19 nous donnera l'occasion d'une

synthèse qui débouchera sur une nouvelle manière de penser et d'organiser les tâches à domicile, à l'avantage de tous. Rappelons aussi qu'une offre d'études dirigées existe au sein des écoles primaires et du CO, ainsi qu'une structure d'aide pédagogique hors classe pour les élèves de 3^e à 8^e.

Je trouve qu'il y a beaucoup de violences entre les enfants surtout à la récréation, que pouvons-nous faire ?

« La violence est un manque de vocabulaire », disait Gilles Vigneault.

Pour que l'école puisse remplir sa mission d'apprentissage de la vie sociale, la lutte contre toute forme de violence doit rester une priorité. L'attention de tous les adultes doit être alertée par chaque geste, par chaque parole susceptible de faire du tort à un enfant.

Le harcèlement en particulier occupe une part essentielle du travail de la direction, en collaboration avec chaque enseignant qui observe attentivement ses élèves et signale toute situation inquiétante.

Plusieurs actions de prévention de la violence sont déjà mises en place dans nos classes :

- Chaque année, depuis la rentrée 2014, la direction mène activement des actions de prévention dans les classes de 4^e, 6^e et 8^e années primaires :
 - En 4^e, les élèves sont sensibilisés à repérer les indicateurs qui leur permettent de savoir s'ils sont victimes ou témoins

de violence et le message transmis est d'en parler à une personne de confiance.

– En 6^e, les types de violence (physique, verbale et passive), les différents acteurs (victime, agresseur et témoin), les mécanismes (invisibilité, loi du silence, culpabilité, crainte des représailles) sont évoqués et l'accent est mis sur les gestes que l'enfant peut faire à son niveau pour diminuer la violence.

– En 8^e, les avantages, les inconvénients et surtout les dangers liés à l'utilisation des outils numériques sont abordés.

- La police cantonale présente dans les classes de 9^e les droits et les devoirs des adolescents.
- La SIPE intervient dans les classes de 2^e, 6^e et 8^e pour évoquer le respect du corps.

L'an prochain verra le lancement de plusieurs autres projets dans ce sens :

- La médiation scolaire étendue à l'école primaire (voir page 14).
- L'atelier « T'as où le respect », proposé par l'APENV en novembre pour les élèves de 7^e à 9^e et suivi d'une conférence pour les parents.
- La formation des élèves « gilets verts » en primaire et « peace makers » au CO pour mieux vivre sur les cours de récréation.
- L'action Patouch dans les classes de 5^e et de 9^e.

Vos enfants auront l'occasion de vous en parler.

On constate, par contre, que l'intervention directe des parents dans un conflit d'enfants est généralement contre-productive. Si votre enfant rencontre un problème, nous vous conseillons d'appeler l'enseignant qui, avec la direction, peut prendre le recul nécessaire pour agir efficacement sur le long terme.

Je me permets, pour conclure, une autre citation, celle d'Albert Schweitzer : « L'exemple n'est pas la meilleure manière d'éduquer un enfant. C'est la seule ! »

La sécurité lors des trajets et des arrêts de bus n'est pas assurée, j'ai peur pour mon enfant.

Si le trajet depuis la maison jusqu'à l'arrêt de bus est de la responsabilité des parents, tout est ensuite mis en œuvre pour assurer une sécurité optimale dans les bus. Chaque arrêt de bus a fait l'objet d'une étude du Bureau de prévention des accidents (BPA) et les aménagements sécuritaires demandés ont été réalisés par la Commune. La direction des écoles est en contact régulier avec les chauffeurs de bus pour garantir le bon comportement des élèves pendant le trajet. Au besoin, un enfant qui mettrait en péril la sécurité peut se voir interdire de bus.

D'autre part, la direction souhaite mettre en place une collaboration avec l'APE pour développer des Pédibus dans nos villages afin de permettre aux enfants de bouger en sécurité sur le chemin de l'école.

Je trouverais intéressant que les enfants puissent faire des journées à skis plutôt que des demi-journées.

Les élèves de notre CO bénéficient de quatre journées entières de ski, mais cela n'est pas autorisé par le Département pour les enfants de l'école primaire, pour qui les directives imposent un moment d'école avant la demi-journée de ski. La raison principale en est la plus grande fatigabilité des petits, surtout pour ceux qui découvrent ce sport grâce à ces journées en collaboration avec nos écoles de ski. Notre commune offre

cependant quatre après-midis de ski, alors que la plupart des autres écoles en ont trois.

Je me demande pourquoi il y a des différences dans le programme suivant quel enseignant a mon enfant, je suis inquiet pour son changement de classe l'année prochaine.

Chaque enseignant de notre école est un professionnel qui a toute compétence d'organiser comme il le souhaite la planification des apprentissages de ses élèves durant l'année scolaire. Les différences de pratiques pédagogiques sont une richesse et une ouverture pour les enfants. Par contre, les objectifs du programme sont définis par le plan d'étude romand et sont donc rigoureusement les mêmes dans toutes les classes d'un même degré non seulement dans la commune, mais dans toute la Suisse romande. Il n'y a donc pas lieu de s'inquiéter pour le passage d'une année à l'autre.

Je trouverais intéressant de proposer le film « Demain » aux enfants et de le faire suivre d'un débat.

Le film « Demain » est un magnifique message d'espoir dans la capacité de notre société moderne à repenser son mode de vie, dans les domaines de l'agriculture, de l'énergie, de l'éducation, de la finance et de la gouvernance. Il est montré et discuté par chapitres dans les différents cours de 10^e année de notre cycle d'orientation, depuis déjà trois ans.

Je suis inquiet car lors de maladies contagieuses tels que coqueluche ou autres virus, les informations ne sont pas transmises aux parents.

Toute maladie contagieuse est signalée par le pédiatre ou le médecin de famille au médecin cantonal qui prend immédiatement les dispositions nécessaires, en collaboration avec nos infirmières scolaires. Par contre, les enseignants, le personnel des UAPE et des crèches et la direction des écoles, s'ils sont informés, se doivent de respecter le secret médical. Seuls les parents concernés peuvent transmettre les informations nécessaires, en sachant bien qu'un enfant contagieux ne doit en aucun cas venir à l'école, à l'UAPE ou à la crèche. Si nécessaire, l'infirmière scolaire informe les parents des autres enfants qui ont pu être en contact avec l'enfant malade.



Dessin retenu lors du concours pour la création du logo de l'APE Nendaz-Veysonnaz réalisé en collaboration avec les élèves de 10CO

des médiatrices scolaires pour les élèves de 1H à 8H

De la médiation scolaire sera, dès la rentrée, proposée dans tous les établissements scolaires de Nendaz et Veysonnaz.

La médiation scolaire, ancrée depuis des décennies dans les cycles d'orientations valaisans, commence à s'implanter également dans les centres primaires. À Nendaz, deux enseignantes suivent la formation continue ad hoc et proposeront, dès la rentrée pour la première fois, ce service aux élèves de 1H à 8H :

- Laureline Hache à Aproz, Baar et Veysonnaz
- Paola Nogueira à Basse-Nendaz et Haute-Nendaz

Elles ont pour point commun d'être d'ores et déjà actives dans plusieurs centres et non titularisées, ce qui, pour cette fonction, peut être considéré comme un avantage : elles connaissent (et sont connues de) beaucoup d'élèves tout en ayant une vision d'ensemble et une certaine distanciation par rapport aux situations car présentes dans chaque classe que quelques heures par semaine. Toutes deux ont été dotées de deux périodes pour endosser ce nouveau rôle.

Leurs missions

Les médiateurs ont pour objectif d'aider les élèves à surmonter des difficultés quotidiennes, voir des crises existentielles, afin de leur permettre de vivre au mieux leur scolarité. En premier lieu, ils offrent une écoute bienveillante, attentive, neutre et sans jugement. Ils encouragent l'enfant à trouver des solutions par lui-même tout en l'accompagnant dans leurs mises en œuvre.

Lorsque la situation l'exige, ils sont aussi menés à le diriger vers d'autres intervenants et/ou spécialistes. Ils contribuent également à la promotion d'un climat de solidarité et de respect au sein de l'établissement. Enfin, il s'agit de personnes ressources pour les parents ainsi que pour leurs collègues.

Concrètement, Laureline Hache et Paola Nogueira présenteront leurs nouvelles missions à tous les enseignants de Nendaz et Veysonnaz lors de la réunion de pré-rentrée, puis à tous les élèves de 1H à 8H classe par classe. Une boîte aux lettres sera installée dans chaque établissement : les enfants pourront demander une rencontre en y glissant un papier ou, de manière directe, lorsqu'ils croisent la médiatrice.

Pour un élève, les raisons de faire appel à la médiation scolaire sont multiples : conflits avec des camarades, difficultés à l'école, relation à soi compliquée, etc. Les médiatrices pourraient également intervenir auprès d'une classe à l'ambiance générale tendue avec, par exemple, l'organisation de jeux de coopération pour renforcer la cohésion de groupe.

Des projets

De plus, Laureline Hache a inscrit l'école d'Aproz au programme «Fit for future» qui, en cas de succès, pourrait être ensuite implémenté dans les

autres centres. Ce programme gratuit met l'accent sur trois thèmes : l'activité physique, la nutrition et la gymnastique du cerveau. Il comprend une large gamme d'accessoires, notamment de jeux, mis à disposition durant les récréations, et de supports pédagogiques. Cette action de prévention permet d'agir en amont avant l'apparition de problématiques : par exemple, offrir une alternative à l'oisiveté dans la cour d'école réduit potentiellement le nombre de conflits.

Très enthousiastes, les deux médiatrices se réjouissent de commencer cette nouvelle activité et ne manquent pas d'idées. Cette première année leur permettra de mieux cerner les besoins. Elles envisagent, par la suite, la création d'un réseau de parrains-marraines : les petits auraient chacun un plus grand vers qui se tourner en cas de souci sur la cour, ce qui rassurerait les premiers tout en donnant des responsabilités aux seconds et les pousserait tous à faire connaissance et à s'entraider. Un tel système serait aussi imaginable dans les bus scolaires, lieu qui échappe à la surveillance à la fois des enseignants et des parents.



prises aux normes du centre scolaire de Veysonnaz

Les deux mois de pause estivale ont été bien remplis pour le centre scolaire de Veysonnaz qui a opéré une mue importante. Trois chantiers ont été menés simultanément sur ce bâtiment datant de 1978 :

- une mise en conformité sismique,
- une mise à jour informatique,
- une adaptation aux normes de sécurité feu.

Ces travaux sont subventionnés par le Canton et pourront être terminés en grande partie pour la rentrée scolaire prochaine, un solde devant être réalisé durant les vacances d'automne. Voici ci-après une description des différents travaux réalisés ou en cours.

Informatique

Amorcé à l'été 2019, le projet de refonte complète du parc et réseau informatique a été réalisé durant cet été. Les nouveaux équipements seront disponibles dès la rentrée.

En plus des travaux sur le réseau informatique (câblage), un réseau WiFi équipera chaque salle de classe. Au niveau du parc informatique, tout a également été revu : 16 tablettes iPad et 20 ordinateurs portables seront à disposition des classes. Les enseignants pourront ainsi organiser les temps de classe sur support digital en fonction des besoins et du plan pédagogique. Le corps enseignant sera également uniformément équipé dès la rentrée.

Une collaboration a été mise en place avec la commune de Nendaz, au travers de la direction des écoles, afin d'équiper le centre scolaire de Veysonnaz des mêmes produits et programmes que les autres centres scolaires sous direction intercommunale. Une continuité bienvenue autant pour le corps enseignant que pour les élèves qui retrouveront les mêmes équipements jusqu'à la fin de la scolarité obligatoire (11H).

Renforcement sismique

En parallèle des travaux informatiques, le Conseil communal s'est engagé à réaliser cette année d'importants travaux de renforcement sismique. Suite à une étude menée en 2019 par un bureau spécialisé, un concept de renforcement sismique a été établi et validé par le Canton. Des structures métalliques de renforcement sont ainsi en cours d'installation dans toute l'école. Il s'agit des structures métalliques suivantes :

- Poutres/DIN apparents dans les salles de classes et corridors ;
- Croix de Saint-André intégrées aux parois Nord et Sud.

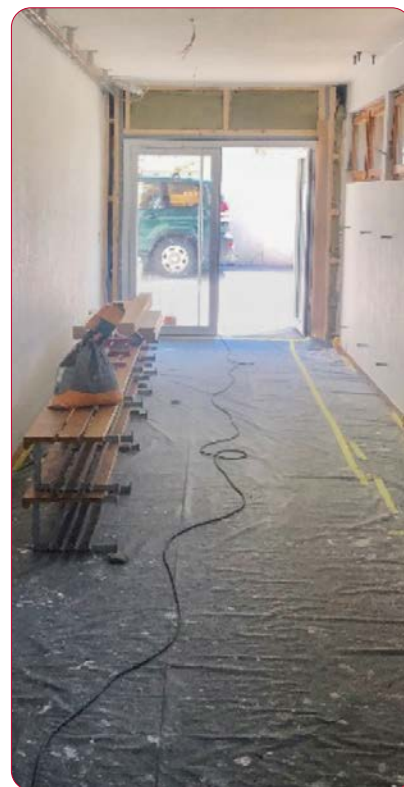


Croix de Saint-André boulonnées et intégrées aux parois Nord et Sud

Au vu des délais courts de production et de pose, la partie apparente de cette structure métallique sera posée durant les vacances scolaires d'automne, alors que les Croix de Saint-André sont déjà installées. Ces travaux nous permettent d'être conforme aux exigences cantonales en la matière, et surtout de rendre notre centre scolaire sûr et résistant au niveau sismique.

Ces réalisations ont aussi été l'occasion de procéder à différents travaux du second œuvre, notamment peinture, menuiserie, sanitaire et pose de sol. Ainsi, un code couleur a été défini par classe pour une partie du mobilier et pour les cadres métalliques. Un nouvel éclairage LED remplacera aussi les anciens néons datant de la construction du bâtiment.

Profitant de ces grands travaux, une rocade a été effectuée entre la classe 1H-2H et 5H-6H. Pour des raisons pratiques et de sécurité en cas d'évacuation, les plus petits (1H-2H) occuperont désormais la salle du rez-de-chaussée, alors que les 5H-6H s'installeront au deuxième étage du bâtiment.



Chantier en cours dans le couloir d'entrée : peinture, portes, sol, câblage électrique et informatique, serrurerie, menuiserie

Adaptation aux normes de sécurité feu

Finalement, une mise aux normes a été réalisée pour répondre aux exigences de sécurité incendie, comprenant notamment le signalement des voies de fuite, l'évacuation des fumées, le réaménagement des vestiaires et corridors et le remplacement de certaines portes.

Parallèlement, un groupe de travail réunissant la direction des écoles et le commandement de la sécurité est sur pied qui fournira prochainement un plan d'évacuation à jour pour le centre scolaire.



Coupe de projet du renforcement sismique : cadres métalliques (rouge)

Les nouveaux codes « couleur » des salles de classe

Rez-de-chaussée

■ 1H-2H : vert - croissance et épanouissement

■ ACM : bleu - créativité

1^{er} étage

■ 3H-4H : violet - sagesse et gentillesse

■ 7H-8H : orange - joie et espoir

2^e étage

■ 5H-6H : jaune - énergie et bien-être

le jardin de l'école

Malgré la pause forcée en raison du coronavirus, les enseignants et leurs élèves ont réussi à prendre du temps pour leur jardin.

Le fil conducteur a été « la pomme de terre dans tous ses états ». En effet, différentes variétés de pommes de terre ont été plantées selon des méthodes diverses : classique, sous gazon, dans le compost...

Tout cela sera exploité durant l'année scolaire prochaine.

Cet espace à proximité de l'école offre aux élèves un lieu de travail en plein air. Il permet également d'observer sur place les merveilles de la nature.

Année après année, il se diversifie en fonction de la créativité et de l'inspiration du moment.



Le jardin de l'école « Fleur de terre »